Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 18 juin 2026
Au Refuge des Bas-Monts – 18h30

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

A 18h30, le président ouvre cette dernière séance de la législature 2021-2026. Il salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que MM. G. Vagnières, secrétaire municipal, Mathieu Rochat, chef des finances et Andréa Da Campo, chef des infrastructures. Il salue également les membres du bureau et notre huissier, M. Yann Tornare.

Dans le public venu nombreux, le président salue tout particulièrement les compagnes et compagnons des membres du Conseil communal et de la municipalité en précisant que leur soutien discret mais essentiel permet l'engagement de chacune et chacun au service de notre commune. Le président relève également la présence de : Mme Carolane Petrucci, secrétaire municipale adjointe et chargée de communication, Mme Justine Chavanne, assistante de direction et M. Témerson Montagner, adjoint au Chef des finances et responsable de la bourse communale ainsi que celle de M. Claude Quartier pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

Le président excuse : MM. Jean-Bernard Chevalley et Jean-Claude Favre, Députés ainsi que Mme Charlotte Mathis, Présidente du Conseil communal de Lutry.

1. Appel - Ordre du jour - Procès-verbal

1.a Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 36 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Suite aux arrivées après l'appel, le total des Conseiller-ères-s est de 39.**

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères Sarah Braendle, Sonia Chatelan-Daubercies, Stéphanie Ganour-Gumy, Claudine Gygi, Suzanne Manné, Clémence Neven, Elisa Pion, Angela Recchia, Cyrielle Suzat, Sakine Uçurum Pion et MM. les Conseillers Daniele Annese, Mathieu Caluwaerts, Giuseppe De Pierri, Yves Favre, Jérémie Francey, Stéphane Gabella, Fabio Gaggetta, Fabien Gehrig,

1.b Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à l'unanimité.

1.c Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 27 mai 2026

Le PV de la séance du **27 mai 2026** est mis en discussion.
Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 6 abstentions ; le président remercie la secrétaire.

2. Communication du Bureau du Conseil

Le président fait part des communications suivantes :

- **Le 28 mai** : nous avons été informés du décès de **Monsieur Jean-Marc Pasche**, ancien conseiller communal. Afin d'honorer sa mémoire, le président demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.
- **Le 11 juin** : Belmont-sur-Lausanne a procédé à l'assermentation des membres de sa nouvelle municipalité ainsi que des conseillères et conseillers communaux pour la législature 2026-2031 par notre préfet, Monsieur Cédric Alber. A la suite de cette assermentation, le Conseil communal a également élu les membres des futures commissions permanentes ainsi que des délégués et suppléants dans les diverses commissions et associations intercommunales. Pour rappel, le poste de secrétaire suppléant·e et un siège CIB à la Commission de gestion sont vacants.
- **Le 14 juin** : avec le bureau, il a été procédé au dépouillement des votations fédérales et cantonales. *Les résultats détaillés de ces votations sont disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud* https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/votations-federale-et-cantonale-du-14-juin-2026

Pour clore les communications du Bureau du Conseil, le président rappelle qu'il s'agit ce soir du dernier conseil de cette législature. Il tient à remercier toutes les conseillères et tous les conseillers qui ne continuent pas cette belle aventure avec nous lors de la prochaine législature pour leur engagement et pour la qualité des échanges durant ces 5 années passées ensemble. Il tient également à féliciter celles et ceux qu'il aura le plaisir de retrouver à la rentrée dans notre assemblée et à les remercier par avance pour leur engagement futur. Il se réjouit de siéger à leurs côtés dès le 8 octobre 2026 (ndlr la séance a été avancée au 7 octobre 2026).

3. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité qui n'ont aucune communication.

4. Communications des commissions et délégations :

de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication**.**

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** : message de fin de législature en annexe au présent PV

du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication
 Pour plus d'informations sur cette association :
 https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Grossenbacher** n'a aucune communication**.**
 Pour plus d'informations sur cette association :
 https://orpclavauxoron.ch/conseil-intercommunal-agenda/

du Conseil intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Stuber** n'a aucune communication.
 Pour plus d'informations sur cette association :
 https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Caluwaerts**, absent, a informé le bureau qu'il n'avait pas de communication.
 Pour plus d'informations sur cette association :
 https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5

5. Préavis municipal N°9/2026 : Crédit complémentaire au préavis N°04/2021 - Travaux de réhabilitation des routes des Chaffeises et du Burenoz et des infrastructures

Le président donne la parole à **M. C. Marrel** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. J.-P Bolay** : j'ai quatre questions : deux techniques et deux financières, je commence par les questions techniques :
 1. En page 4 du préavis, on nous explique comment la fibre optique a été posée, c'est à dire de la pose d'un tube supplémentaire puis de micro tubes destinés à recevoir la fibre optique tirés dans la canalisation principale. Dois-je en conclure que la canalisation principale, c'est le tube nouveau qui a été tiré ou c'est encore autre chose ?
 2. On a compris que la pose de cette 2ème liaison fibre optique de sécurité n'était pas prévue au départ du chantier. Quel a été l'élément déclencheur qui a décidé la pose de cette 2ème liaison ?
- **M. P. Michelet, Municipal :** effectivement, la canalisation principale qui est mentionnée, c'est la nouvelle canalisation puisque c'est un tube qui a été posé pour lui-même et, ensuite, à l'intérieur de ce tube sont glissés des micro tubes qui eux vont recevoir la fibre optique, donc c'est bien en une seule opération. L'élément déclencheur est la décision du Service informatique de Pully et de la Ville de Pully de doubler les serveurs de sécurité et de les installer à Rochettaz. Dans ce cadre, il y a des conduites qui seront tirées sur Pully, et, quand on a appris cela, nous nous sommes dit que c'était l'occasion de permettre le raccordement. C'est pour ça que nous avons été jusqu'au pont sur la Paudèze et nous sommes maintenant prêts pour le raccordement qui devrait avoir lieu entre l'année prochaine et la suivante.
- **M. J.-P Bolay** : voici mes deux questions financières :
 1. M. Michelet nous avait effectivement avertis, après la fin du chantier, qu'il y aurait des dépassements. Je crois savoir que le dépassement qu'il avait annoncé était supérieur au montant qui nous est demandé de voter aujourd'hui. Des mandataires externes ont été chargés d'analyser tous les surcoûts, alors est-ce que c'est la fin de la fin maintenant ou est-ce qu'il pourrait encore y avoir des surprises ?
 2. le coût de ces experts est-il compris dans ce supplément ou est-il identifié sur un autre compte, auquel cas peut-on connaître quel a été le coût de toutes ces analyses pour arriver au montant que nous votons aujourd'hui ?

- **M. P. Michelet, Municipal :** le montant qui vous est demandé aujourd'hui concerne bien des travaux supplémentaires qui ont été réalisés. L'autre partie qui faisait qu'il y avait une différence dans le chiffre qui avait été annoncé, c'est une partie qui est litigieuse et c'est pour cela que nous avons mandaté un bureau d'experts extérieur pour faire une analyse et voir où se trouvaient des points qui n'étaient pas justifiés ou, à tout le moins, qui n'avaient pas reçu de justification. Cette démarche est toujours en cours. Aujourd'hui, des discussions sont menées avec le bureau d'ingénieurs, avec l'entreprise et, de notre côté, l'appui d'un avocat et de ce bureau spécialisé. Lorsque ce dossier sera clos, sans aller jusqu'à un traitement devant un tribunal, le conseil communal en sera informé. Ce sont bien deux éléments différents et la partie litigieuse n'entre pas dans les coûts qui font l'objet du présent préavis.
- **M. J.-P Bolay** : peut-on connaître le montant de la partie litigieuse ?
- **M. P. Michelet, Municipal :** l'ordre de grandeur, il est de CHF 800'000.- tout compris, ce qui ne veut pas dire que ce montant devra être utilisé.
- **M. J.-P Bolay** : mais dans le pire des cas oui !

- **M. C. Nicolet** : afin de connaître les montants engagés d'une manière un peu plus précise, serait-il possible de savoir à combien pourrait se monter la subvention de l'ECA relative à ces travaux ?
- **M. P. Michelet, Municipal :** l'ordre de grandeur est entre 10 / 12% du coût des travaux : Un décompte spécial doit être transmis à l'ECA pour recevoir la subvention.
- **M. C. Nicolet** : ma 2ème question est un peu plus iconoclaste, que pourrait-il se passer si, ce soir, nous devions refuser ce préavis ?
- **M. P. Michelet, Municipal :** je pense que si vous veniez à refuser ce préavis, l'entreprise pourrait nous attaquer parce que ce sont des travaux qui ont été réalisés et qui sont justifiés. Je répète, le crédit supplémentaire demandé aujourd'hui concerne des travaux extraordinaires réalisés et n'a rien à voir avec le litige en cours qui sera traité différemment.
- **Mme A. Ramoni-Perret** : je peux préciser que si nous refusons le préavis, ce sera juste faire preuve de mauvaise humeur car de toute manière le montant de ces travaux est dû.

- **M. Y. Torjman** : si nous tenons compte du coût du premier préavis auquel nous ajoutons le montant additionnel du présent préavis, n'aurions-nous pas dû faire un appel d'offres public ?
- **M. P. Michelet, Municipal : l**'ensemble des travaux a fait l'objet d'appels d'offres publics, sauf erreur en 2016. La partie Burenoz/Chaffeises, qui a été différée dans le temps, était déjà comprise dans ce package.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 09/2026 est accepté à la majorité des membres présents avec 1 abstention.

6. Préavis municipal N°10/2026 : Rapport de gestion 2025

Le président donne la parole à **Mme H. Grossenbacher**, présidente de la Commission de gestion pour un résumé du rapport de ladite commission.

Le président remercie la CoGest pour son rapport et ouvre la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité :

- **Mme S. Gillard** : ma question concerne le rapport de la CoGest, paragraphe « Installations photovoltaïques », page 13 ; il est écrit : *« Des prix attractifs de reprise de l'énergie ainsi produite ayant conduit à la mise en place d'installations surdimensionnées par rapport aux besoins propres, nous relevons avec satisfaction que le nouveau tarif de reprise de l'énergie injectée, calculé chaque trimestre, rendra moins attractive cette surproduction reprise par le gestionnaire du réseau de distribution. »* Dans le rapport de gestion de la Municipalité, concernant ce sujet, il n'y a rien qui dit que nous sommes plutôt ennuyés par toute cette électricité récupérée. Dès lors je me demande pourquoi la CoGest trouve que c'est bien que les gens soient moins rémunérés ? *(ndlr : en référence à la phrase de la CoGest « avec satisfaction »)*
- **M. P. Michelet, Municipal** : je ne vais pas me substituer à la CoGest mais ce que j'ai expliqué dans ce cadre, c'est que les tarifs de reprise vont baisser parce que le marché a changé. Au début, les prix proposés pour la reprise du courant étaient très élevés pour inciter à la pose de panneaux avec l'objectif d'un amortissement en quelques années. Aujourd'hui, l'objectif est de favoriser l'autoconsommation, donc de ne poser que la surface de panneaux nécessaire à sa propre consommation. A cet effet, le prix de reprise de l'électricité va diminuer, voire peut-être arriver en négatif s'il y a trop de surproduction.
- **Mme S. Gillard** : est-ce que cette information pour les nouveaux propriétaires qui vont poser des panneaux solaires est clairement accessible ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : il faut être très clair, nous, commune, ne vendons rien. Les vendeurs dominent et leur discours est de pousser à mettre le plus possible de mètres carrés de panneaux. C'est au propriétaire de définir ses besoins pour sa consommation personnelle.
- **Mme S. Gillard** : je suis déçue personnellement que ce soit écrit dans le rapport de la CoGest que c'est une satisfaction que le nouveau tarif de reprise diminue.
- **Mme H. Grossenbacher** : c'est clair que pour le producteur, c'est moins intéressant que le prix de reprise baisse, par contre pour le consommateur c'est intéressant que le prix de l'énergie baisse si elle est vendue moins chère.
- **M. M. Henchoz** : on peut peut-être rappeler que s'il y a un surplus de consommation, et pour éviter d'être pénalisés par des coûts à 0 voire négatifs, il faudrait tenter de s'organiser en réseau par quartier. Je prends l'exemple de la Ville de Bulle où un complexe de 3 immeubles, équipé de panneaux photovoltaïques et produisant trop d'électricité, a réussi à faire des arrangements avec des villas des alentours pour leur proposer le surplus de courant à un prix inférieur au marché. C'est une façon intelligente d'utiliser ce qui est produit en évitant de l'envoyer dans le réseau. D'ailleurs, que se passe-t-il quand il y a vraiment trop d'électricité injectée dans le réseau ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : alors dans ce domaine de regroupement, la législation a également changé, et les possibilités sont plus accessibles. Mais ce sont les problèmes techniques et les contraintes importantes qui apparaissent et qui peuvent limiter les développements. Ces éléments doivent être résolus mais sont de plus en plus pris en compte.

- **M. J.-P. Amann** : la commune encourage l'installation de batteries mais sauf erreur il n'y a plus de subvention pour l'installation du photovoltaïque. Pour ma part, je viens de le faire et c'est un investissement important entre CHF 10'000.- et CHF 12'000.-. Que peut-on faire pour encourager à installer des batteries ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : bien que les subventions iront en diminuant, pour les petites installations, il y a toujours quelque chose. Ce qui a changé, c'est qu'aujourd'hui on vient avec quelque chose de forfaitaire qui n'est plus très intéressant. Par contre, aux niveaux cantonal et fédéral on peut encore obtenir quelque chose. Pour les batteries, le marché fait que leur coût va baisser très sérieusement et, peut-être qu'à un moment donné, une subvention sur les batteries sera plus intéressante. Je l'espère parce que c'est un élément qui permet l'incitation à l'autoconsommation.
- **M. C. Nicolet** : comme l'a demandé M. Henchoz, que devient toute l'électricité produite en trop ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : la loi nous permet aujourd'hui de brider à 70% les onduleurs pour le rejet sur le réseau, ce qui occasionne un manque à gagner pour le producteur. Ce sont les contraintes techniques d'évacuation de l'énergie qui nous obligent à faire cette opération car nous avons certaines parties du réseau qui ne peuvent pas supporter trop d'injections. Un autre élément dont il faut tenir compte, ce sont les heures creuses et les heures pleines telles que nous les connaissons, liées à une production centralisée. Avec la nouvelle donne concernant la consommation et la distribution d'électricité, nous allons avoir des heures creuses qui vont se situer en pleine journée pour absorber cette énergie qui est produite en excès pendant les heures ensoleillées. C'est quelque chose qui est en train de se mettre en place auprès de GRD et qui, à mon avis, va devenir beaucoup plus important que ce que l'on imagine. Quant à l'évacuation, n'oublions pas qu'au niveau européen, nous sommes interconnectés et que ce qui est produit en trop peut être racheté par d'autres opérateurs. Ce qui est constaté aujourd'hui, c'est que tant au niveau photovoltaïque qu'éolien, nous avons des passes avec des prix négatifs, c'est-à-dire que l'on paye pour avoir de l'énergie ; c'est donc un problème qui n'est de loin pas résolu.

- **M. J.-C. Bartolacelli** : dans le rapport de gestion, page 34, « cimetière et inhumations », il est mentionné : *« 17 décès sont survenus durant l'année (23 en 2024). 9 défunt·e·s ont trouvé repos dans le cimetière communal et 9 en divers autres lieux. »* Alors pour moi, 9 et 9, ça fait 18.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : il s'agit certainement d'une erreur, je pense que c'est 17 mais je peux contrôler.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du rapport de gestion.

Résultat de la votation : le préavis 10/2026 est accepté à l'unanimité des membres présents

Au nom du Conseil communal, le Président remercie les membres de la Municipalité ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction du rapport de gestion qui, comme chaque année, est extrêmement bien rédigé, ce qui en rend la lecture fort agréable.

- **Mme N. Greiner, Syndique** : je ne peux que vous remercier de votre confiance et pour tout le travail accompli ensemble au long de cette législature.

7. Préavis municipal N° 11/2026 : Comptes 2025

Le président donne la parole à **M. Ch. Marrel**, président de la Commission des finances, qui lit les considérations finales et les conclusions du rapport de la CoFin.

Le président remercie la CoFin pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes en passant en revue les chapitres du recueil des comptes.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 11/2026 est accepté à l'unanimité des membres présents

Au nom du Conseil communal, le Président remercie M. Mathieu Rochat et son équipe ainsi que Mme Nathalie Greiner et les membres de la municipalité, pour le travail accompli.

- **Mme N. Greiner, Syndique** : je vous remercie de votre confiance. Ces 6 derniers mois ont été plus compliqués avec le départ de notre collègue. J'ai repris ce dicastère avec une équipe et des collègues formidables que je remercie beaucoup.

8. Divers et propositions individuelles

Bouclier fiscal cantonal

- **M. J.-C. Bartolacelli :** je ne m'adresse pas à Mme la syndique mais à Mme Greiner en tant que municipale des finances. Entre 2009 et 2021, le Canton de Vaud a reconnu une mauvaise application du bouclier fiscal, entraînant un manque à gagner théorique de 202 millions de francs, dont plus de 60 millions concernent la part communale. Le Conseil d'État a indiqué publiquement que les communes concernées seraient informées de l'impact financier de cette situation. Dans ce contexte, et dans un souci de transparence indispensable à la bonne gestion des deniers publics, je souhaite poser les questions suivantes :
 1. Belmont-sur-Lausanne a-t-elle été informée par le Canton de l'impact du bouclier fiscal sur ses recettes communales pour la période 2009–2021 ?
 2. Si oui, quel est le montant estimé de la perte fiscale pour notre commune ?
 3. Si non, la Municipale des finances peut-elle s'engager à solliciter officiellement ces informations auprès du Canton et à en informer le Conseil communal dès réception ?

 Il s'agit ici de données agrégées, qui ne relèvent pas du secret fiscal puisqu'elles ne permettent en aucun cas d'identifier des contribuables individuels. Elles concernent directement la planification financière de notre commune et relèvent donc légitimement du droit à l'information des conseillers communaux et, plus largement, de la population.

 Je remercie la municipale des finances pour ses réponses et pour l'engagement qu'elle pourra prendre afin de garantir la transparence nécessaire sur ce dossier.
- **Mme N. Greiner, Syndique :** non, nous n'avons reçu aucune information concernant le manque à gagner. Comme vous avez pu peut-être aussi le lire, les villes ont reçu des estimations qui, pour en avoir parlé avec d'autres collègues, ne sont pas exactes. Ces villes remettent pas mal de choses en question vu le sérieux manque à gagner qu'elles devraient subir. Par contre, nous avons effectivement approché l'ACI pour demander quel serait l'impact pour Belmont. Nous n'avons pas encore de réponse mais nous vous la transmettrons dès que nous saurons.

Chemin de la Rouvène – conduite d'eau sectionnée

- **M. M. Henchoz** : dans le cadre des travaux qui ont été initiés au chemin de la Rouvène, pour le chauffage à distance sauf erreur, une conduite d'eau a été sectionnée. Il s'en est suivi une coupure de l'alimentation qui a duré deux heures, donc c'était relativement court puisque l'on nous avait annoncé une durée probable de quatre heures ; bravo à ceux qui ont rétabli la distribution de l'eau et je relève avec satisfaction que tous les bordiers du chemin de la Rouvène ont eu la visite d'un employé communal qui nous a informés de la situation. Par contre, suite à cette coupure, l'eau s'est évacuée en direction des immeubles du Burenoz et cela a inondé un appartement en occasionnant de gros dégâts. J'imagine que ces dégâts seront à la charge de l'entreprise qui a fait les travaux. Ce qui me surprend, c'est que cet écoulement ait duré 40 minutes selon le chef des travaux avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir ; cela me paraît long. J'ai le souvenir, lors de discussions dans des préavis antérieurs, qu'il était question de systèmes de bouclage ou de maillage qui permettaient d'une part d'assurer l'alimentation, mais peut-être aussi de couper l'eau en cas de pépin. Peut-être que si l'écoulement avait duré 10 ou 20 minutes, les dégâts occasionnés à l'appartement auraient été beaucoup moins conséquents. Comment se fait-il que la commune n'ait pas été en mesure d'interrompre cet écoulement plus rapidement ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : 40 minutes, cela peut paraître long, mais cela peut être court également. Tout dépend du point de vue et de la manière dont les choses se passent. Une rupture de conduite induit plusieurs effets en cascade. Tout d'abord que nous soyons avertis, puis que quelqu'un puisse se rendre sur place pour détecter la vanne qui doit être fermée. Dans ce cas précis et par malchance, la vanne de cette conduite principale se trouvait sous de la terre. C'est un problème que l'on rencontre souvent lors d'aménagements, à savoir des vannes qui « disparaissent » et qu'il faut ensuite retrouver. C'est pour cette raison que la durée de 40 minutes peut effectivement paraître longue, mais si l'on considère chacune des étapes, on peut dire que la réaction a été, dans l'ensemble, assez rapide. Je relève tout de même que l'entreprise qui était sur place, responsable de cet événement, a également réagi assez rapidement pour canaliser l'eau afin de diminuer le plus possible l'impact des dégâts dans le bâtiment au-dessous.
- **M. M. Henchoz** : est-ce que d'une part, avec une certaine régularité, ces vannes ne devraient pas être repérées, par un employé communal, pour les dégager si elles ont été enfouies ? Et, d'autre part, lorsque des travaux sont exécutés à proximité d'une conduite d'eau, est-ce que les entreprises savent exactement où s'adresser ? Ce sont des accidents qui peuvent se reproduire et il y a peut-être quelques mesures ou précautions à prendre pour ralentir le processus d'écoulement.
- **M. P. Michelet, Municipal** : dès qu'un chantier s'ouvre, l'entreprise chargée des travaux a l'obligation de s'informer sur les conduites qui se trouvent dans la zone des travaux et doit prendre toutes les précautions nécessaires. Ce qui peut arriver, c'est que ces conduites, tant pour l'électricité que pour l'eau, ne soient pas repérées au centimètre près. L'entreprise sait également qui elle doit interpeller en cas d'incident ; principalement le Service technique communal dès lors que les travaux sont généralement effectués pendant les heures de bureau. Enfin, malgré l'intervention de notre personnel communal, nous devons faire intervenir une entreprise qui va pouvoir rétablir, le plus vite possible, la colonne d'eau de manière à ce qu'elle soit sécurisée. Concernant la position des vannes, nous avons effectivement des repérages, mais c'est très difficile et coûteux, aujourd'hui, de mettre quelqu'un sur une vérification systématique. Par contre ce qui est prévu, c'est un plan sur 3 ans pour un contrôle systématique du réseau, probablement par un repérage type GPS.

Auberge communale

- **M. Y. Torjman** : nous savons tous que le locataire de l'auberge communale va nous quitter et je sais que la Municipalité a fait un appel à candidatures. Avons-nous déjà des résultats ?
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : nous avons reçu quelques dossiers mais rien de bien tangible. Nous allons peut-être relancer une nouvelle campagne de recherches, mais c'est un secteur difficile sachant qu'il y a encore beaucoup d'auberges et de restaurants qui vont fermer dans les mois et années à venir.

Remerciements

- **Mme S. Gillard** : je souhaite juste, à mon propre titre, vous dire merci. C'est pour moi aussi la dernière séance parmi vous de ce côté et j'ai eu beaucoup de plaisir. Je suis passablement stressée mais je me réjouis de passer de l'autre côté et de pouvoir travailler avec vous tous et avec les différents partis. J'aimerais juste rappeler que ce n'est pas parce que l'on change de casquette que l'on change de camp. Que l'on soit à droite, où il y a beaucoup de monde, ou que l'on soit à gauche, notre seul but est de faire en sorte que la population et les habitants qui ont voté pour nous soient satisfaits, contents ; pour le moins nous sommes tous là pour faire au mieux.
- **Mme N. Greiner, Syndique** : avant de clore cette partie protocolaire, je veux quand même m'adresser à vous au terme de cette législature pour vous remercier parce que par votre engagement, par les réflexions, les débats que nous avons et les décisions prises, ensemble nous avons participé activement à faire de belles réalisations pour Belmont et ses habitants. Et je rejoins totalement Mme Sandra Gillard en disant que nous sommes ensemble des partenaires privilégiés et que nous devons garder ce partenariat. Il n'y a pas de clan mais des opinions et chacun a son rôle dans le respect de la séparation des pouvoirs. J'espère, et je n'en doute pas, que la prochaine législature permettra de maintenir ce partenariat et ce partage. La semaine dernière, vous avez reçu le bilan du programme de législature de la municipalité pour la législature 2021-2026. C'est la première fois que Belmont formalise ce qui a été fait durant une législature et je tiens à remercier toutes les personnes qui s'engagent puisqu'une grande majorité des objectifs a été atteinte. Puis, au-delà de ces réalisations, ce bilan témoigne d'un travail collectif ; chaque avancée, c'est une multitude de collaborations, de discussions, de compromis et d'engagements. J'adresse donc mes chaleureux remerciements à mes collègues ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ; leur professionnalisme, leur disponibilité, leur sens du service public et leur engagement quotidien constituent le socle sur lequel reposent les prestations offertes à notre population et derrière chaque projet réalisé, chaque dossier traité, chaque événement organisé, il y a évidemment toute une aventure humaine. J'aimerais aussi avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui arrêtent et qui quittent ce conseil, avec qui nous avons collaboré de nombreuses années. Pour celles et ceux qui poursuivent, je me réjouis de notre collaboration et c'est ensemble, dans le respect de nos différences, que nous continuerons à faire avancer notre commune.

Avant de clore cette séance, le président invite chaque conseillère et conseiller à retirer, auprès de la secrétaire, le diplôme nominatif attestant de leur investissement au sein du Conseil communal de Belmont pour la législature 2021-2026.

Au nom du Conseil communal, le président tient à remercier très chaleureusement, les deux municipaux que nous ne retrouverons pas sur les bancs du conseil après les vacances et qui sont Mme Catherine Schiesser, Municipale en charge de la Direction de l'Urbanisme et des Domaines et de la Mobilité et M. Philippe Michelet, Municipal en charge de la Direction des Travaux et des Service industriels et de l'informatique.

Il est 19h48 lorsque le président clôt la séance du 18 juin 2026. Il invite les personnes inscrites à participer à l'apéritif puis au repas et souhaite un bel été à toutes et à tous.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président

Axel Boggio



Le secrétaire

Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture

Message de fin de législature du Président de la CCAR

Chères Conseillères, chers Conseillers communaux, Chers membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

À l'heure où s'achève cette législature 2021–2026, c'est avec une certaine émotion que je prends la parole pour marquer la fin de mes dix années d'engagement au sein de la Commission consultative des affaires régionales, la CCAR, que j'ai eu l'honneur de présider.

Dix ans, c'est long et c'est court à la fois. Long, parce que nous avons traversé ensemble de nombreux dossiers, parfois complexes, souvent passionnants, toujours importants pour Belmont-sur-Lausanne. Court, parce que lorsque la collaboration est bonne, lorsque les échanges sont riches, lorsque l'engagement est partagé, le temps semble filer.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mes collègues de la CCAR. Votre disponibilité, votre rigueur, votre sens du débat et votre esprit constructif ont fait de cette commission un espace de travail exemplaire. Nous avons su conjuguer nos sensibilités, nos expériences et nos convictions pour servir au mieux les intérêts de notre commune.

Je souhaite également remercier les autres commissions permanentes et les commissions techniques avec lesquelles j'ai eu le plaisir de collaborer. Les échanges inter-commissions ont toujours été précieux, et ils ont contribué à renforcer la cohérence et la qualité de notre travail collectif.

Mes remerciements vont aussi aux Conseillères et Conseillers municipaux, pour leur écoute, leur disponibilité et leur engagement au service de Belmont. Les relations entre le Conseil et la Municipalité sont essentielles au bon fonctionnement de nos institutions locales, et je suis heureux d'avoir pu y contribuer.

Si je ne me suis pas représenté pour la prochaine législature, c'est par volonté de laisser la place à d'autres, notamment aux nouveaux élus qui apporteront leur énergie, leurs idées et leur regard neuf. La relève est indispensable à la vitalité démocratique, et je suis convaincu que la CCAR continuera à jouer pleinement son rôle.

Je quitte cette fonction avec reconnaissance, fierté et confiance. Reconnaissance pour ce que nous avons accompli ensemble. Fierté du travail mené. Confiance dans celles et ceux qui poursuivront cette mission.

Merci à toutes et à tous pour ces années de collaboration, d'échanges et d'engagement. Et merci, surtout, pour la qualité humaine qui a toujours accompagné notre travail.

Je vous souhaite à chacune et chacun une excellente suite de législature et beaucoup de satisfaction dans vos engagements futurs.

Et je voudrais terminer par cette pensée d'Antoine de Saint-Exupéry : *« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »*

Jean-Charles Bartolacelli, président de la CCAR